

ABONNEMENT.

SAUMUR :
1 an... 30 fr.
6 mois... 18
3 mois... 10
Poste :
1 an... 35 fr.
6 mois... 18
3 mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

20 Octobre 1882.

BULLETIN

La présence des troupes n'intimide pas
les meneurs révolutionnaires », nous disait
avant-hier une dépêche de l'Agence Havas.

Cela nous promet de nouveaux exploits
à Montceau-les-Mines, ou dans les envi-
rons, si le mouvement prend de l'extension.

Police et force armée sont aujourd'hui
impuissantes à protéger la sécurité publique.
Chaque nuit de nouvelles explosions de dy-
namite portent la terreur chez les habitants ;
chaque jour des lettres de menaces de mort
sont adressées à des maîtres mineurs, à des
chefs de poste, et aux gens qui doivent
déposer dans les débats qui viennent de
s'ouvrir devant la cour d'assises de Chalon-
sur-Saône.

Un régiment d'infanterie, trois escadrons
de cavalerie, de la gendarmerie mobile, ne
suffisent pas à rétablir l'ordre ni à empêcher
les attentats.

« Tout cela est bien mystérieux, disait
une dépêche du Temps, et ne ressemble en
rien aux désordres dont quelques centres
ouvriers ont été le théâtre ; cela rappellerait
plutôt le nihilisme ». L'aveu du journal répu-
blicain est à retenir.

Certainement les troubles de Montceau ne
ressemblent en rien aux émeutes ouvrières
qui se sont produites jusqu'ici, comme les
journées d'avril à Lyon en 1834, les jour-
nées de juin à Paris en 1848, les émeutes
de Poligny, de Clamecy, de Bédarieux en
1851. A ces époques le peuple prenait les
armes et se battait avec la troupe au grand
jour. C'était une guerre.

Aujourd'hui le complot chemine dans
l'ombre, la vieille guerre se change en
crimes commis nuitamment ; on ne se bat
plus, on incendie et l'on fait sauter les mai-
sons. La grande science a enfanté un pro-
grès épouvantable.

Le Temps dit vrai, cela ressemble au nihi-
lisme. Les révolutionnaires de Russie ont
donné l'exemple et inventé les moyens, les
révolutionnaires français les suivent.

Au fond, c'est le même programme,
comme c'est le même procédé. Qu'on inter-
roge tous ces bandits, qu'on lise leurs pro-
clamations, et l'on retrouvera les mêmes
doctrines que chez les nihilistes russes, la
guerre à l'ordre social, l'assassinat, l'incen-
die et le pillage.

La République devait un jour ou l'autre
porter ces fruits. Quand les revenants de la
Commune ont été amnistiés et siègent dans
les conseils de gouvernement ou occupent
des fonctions publiques, il n'est pas éton-
nant que les émeutiers de Montceau-les-
Mines veuillent les imiter, et cherchent à se
faire aussi par les mêmes moyens leur place
au soleil.

Parmi nos gouvernants, tous ont été plus
ou moins, et à l'occasion, des émeutiers ;
tous ont cherché la fortune politique dans
une révolution à opérer ; que peuvent-ils
répondre franchement aux accusés de Saône-
et-Loire quand ceux-ci leur disent : « Nous
faisons comme vous tous » ?

Ils citent aujourd'hui les premiers per-
turbateurs du mois d'août devant la cour
d'assises de Chalon. Il y avait, ce nous
semble, autre chose à faire. Nous n'enten-
dons point plaider pour les coupables et
encore moins les soustraire à un châtement
mérité. Mais, en présence de ce qui se passe,
en face de cette conspiration établie contre
les témoins, de ces menaces de mort adres-
sées par écrit, n'y avait-il pas lieu de trans-
porter les débats devant une autre cour d'as-
sises, comme le permet la loi ?

N'y a-t-il pas, dans tous ces faits, de quoi
générer l'indépendance d'un jury ou la liberté
des témoignages, c'est-à-dire ce qui consti-
tue la suspicion légitime ? Dans plusieurs
procès célèbres, on a changé la juridiction
pour des motifs moins graves.

M. le garde des sceaux a-t-il examiné cette
question ? Nous en doutons fort. S'il y eût
pensé, il n'eût pas manqué d'observer que
cette reprise des attentats avait lieu au mo-

ment même où allaient s'ouvrir les débats à
la cour d'assises de Chalon, et il en eût com-
pris la raison.

Certainement le jury de Saône-et-Loire
peut avoir le courage de braver les menac-
es ; mais enfin une défaillance en certains
cas est possible. Il ne faut pas demander
aux hommes trop de preuves de stoïcisme,
et le rôle d'un ministre de la justice est de
leur assurer une pleine et entière liberté
dans leurs jugements.

Cela dit, nous constatons que ces désor-
dres de Montceau-les-Mines sont pour la
République un symptôme des plus graves.
Ils sont locaux et isolés jusqu'ici, cela est
vrai ; mais ils peuvent s'étendre. Mainte-
nant que la dynamite est aux mains des
bandits, qui peut répondre que, sur d'autres
points, d'autres radicaux n'imiteront pas
dans quelque temps ceux de Montceau-les-
Mines ? Qui peut répondre que dans d'au-
tres localités des misérables ne feront pas
sauter des maisons ou des faubourgs en-
tiers avec leurs habitants ? Les moyens sont
si aisés et la fuite si facile !

Avec les doctrines qu'il a prêchées, les
tendances qu'il a encouragées, le gouverne-
ment ne doit-il pas porter une lourde part de
responsabilité ? C'est l'opinion du Parlement,
journal républicain, et nous ne pouvons
mieux terminer qu'en citant la conclusion
de l'article qu'il a publié avant-hier :

« Mais, en même temps qu'il enverra des
troupes, en même temps qu'il enverra
des télégrammes au préfet de Saône-et-
Loire, au parquet, au directeur de la sû-
reté générale, il fera bien de se demander
si le devoir d'un gouvernement se borne à
réprimer des troubles quand ils éclatent ;
si il fera bien de se demander si les précé-
dents administrations n'ont pas aidé, à
leur insu, à préparer ce qui s'est passé,
en fermant les yeux sur les progrès des
associations anarchistes, en énerçant
l'autorité préfectorale, en abandonnant la
magistrature, en encourageant les pas-
sions antireligieuses, en affaiblissant tout
ce qui, dans un État civilisé, contient et
arrête les hommes de désordre. Il y a là

pour les ministres, et pour d'autres que
les ministres, un grave sujet de ré-
flexions. »

Chronique générale.

Le conseil hebdomadaire de cabinet a été
tenu hier matin, au ministère des affaires
étrangères, sous la présidence de M. Du-
clerc. Le ministre de l'intérieur n'y assistait
pas.

M. Devès a communiqué à ses collègues
les nouvelles de Montceau-les-Mines, que
lui transmettent régulièrement les procu-
reurs de Charolles, Autun et Chalon, en
permanence dans leurs parquets.

Les principaux chefs de l'agitation sont
aujourd'hui entre les mains de la justice.

Quant au procureur général de Dijon
qui doit porter la parole aux assises, il est
en ce moment à Chalon, où il se tient en
communication constante avec les différents
parquets que nous venons de citer. D'autre
part, le directeur de la Société générale et
les nombreux agents de la préfecture de
police qu'il a amenés avec lui s'occupent
activement de découvrir les ramifications du
mouvement.

Diverses affaires courantes ont ensuite été
expédiées.

Avant-hier, rue de Charonne, et dans
diverses voies du quartier de la Bastille, on
a pu lire à la première heure des placards
menaçants contre les propriétaires qui, nu-
mérotes comme suspects sur les dénoncia-
tions sollicitées des locaux, sont désignés
pour sauter. La police a arraché ces affiches.

AFFAIRES DE MONTCEAU-LES-MINES.

Les événements de Montceau-les-Mines
ont obligé le maire du Creuzot à sjourner la
rentrée des écoles communales laïques qui
devait avoir lieu lundi dernier.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La Vengeance de Geneviève

PAR

Mme CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE XI

(Suite.)

Ce fut le tour de Léon de laisser une larme
glisser sur ses draps. Jeannine, attentive, l'essuya
de sa petite main.

« Encore une caresse, ma fille, dit-il en l'atti-
rant à lui. Vous ne vous y opposez plus, Gene-
viève ? »

« Je vous amène votre fille, maintenant ! fit-elle
avec un miséricordieux sourire.

Jacques s'approcha de Léon pour lui faire pren-
dre quelques gouttes de cordial, et ne lui permit
de reprendre la parole qu'au bout d'un instant de
repos.

Alors l'ingénieur raconta brièvement comment
il s'était senti enveloppé dans un tourbillon de mi-
litaire, dont son front portait la marque, tandis
qu'une bombe énorme, éclatant au milieu du ba-
taillon des Volontaires, l'avait jeté à terre, péle-
méle avec des camarades qui ne se relevèrent plus.

« C'est le bon Dieu qui vous a gardé, papa !
déclara Jeannine d'un petit ton convaincu délicieux
à entendre.

Le père libre-penseur sourit sans répondre.

Sur un signe de Jacques, Geneviève comprit
qu'elle devait abréger sa visite. Et, sur un autre
signe, Mlle Outier, qui s'était discrètement tenue à
l'écart, s'avança pour offrir en peu de mots ses
compliments de condoléance au blessé, qui la
remercia d'avoir accompagné M<sup>me</sup> Carvès.

« Vous reviendrez ? demanda-t-il à cette der-
nière, d'un accent plein de désir inexprimé.

« Je vous le promets.

« Bientôt ?

« Bientôt.

« Et pour plus longtemps, n'est-ce pas ?

« Si le médecin ne l'interdit pas.

« Non, car votre présence est un calmant sou-
verain.

« Je le voudrais.

« Et peut-être la meilleure des médications.

Cette fois, Geneviève lui fit sans répondre un
amical geste d'adieu et se retira, emmenant Jean-
nine, qui, sur le seuil du petit salon, envoyait
encore en arrière de mignonnages poignées de baisers.

On ne peut décrire les sensations de Geneviève,
après cette entrevue, où le rachat moral du père
de Jeannine s'affirmait dans le sang librement offert,
bravement répandu.

Une sainte fierté communiquait soudainement à
son cœur un battement plus rapide, à ses yeux une
lueur plus vive, à tout son être un indicible conten-
tement.

Le danger matériel existant, les suites possibles
d'une blessure de cette gravité ne se présentèrent
que plus tard à son esprit, emporté tout d'abord
vers les hautes sphères de la réhabilitation rêvée.

« J'ai tant souffert de ne plus pouvoir l'estimer !
disait-elle à son unique confidente.

Et Julienne lui répliquait avec joie :

« Guérissez-le, Jacques et toi, l'un par ses soins,
l'autre par son affectueuse influence, et vous ver-
rez que cette épreuve en aura fait un homme
meilleur.

« S'il vit, mon Dieu !...

Et sur ce doute poignant, la jeune femme re-
tomba dans sa mélancolie.

On pria beaucoup, ardemment, longuement,
pour le blessé, dans le petit phalanstère du boule-
vard du Prince-Eugène.

Dès le lendemain matin, on eut des nouvelles
assez bonnes. Dans la journée, Geneviève et Jean-
nine recommencèrent leur pèlerinage à l'ambu-
lance, où leur présence fut accueillie par une
action de grâce.

Route chérie, que la mère et la fille firent dès
lors avec l'exactitude et l'empressement du cœur.

Deux jours écoulés, Léon, pour la première fois,

fit entendre que, son état s'améliorant, il devait
faire prévenir sa sœur. La crainte que M<sup>me</sup> Caro-
line Bourgeal n'apprit sa blessure en même temps
que Lucy avait jusqu'alors retenu sur ses lèvres
l'expression de ce désir.

Geneviève comprit et écrivit sur l'heure.

Les prévisions de l'ingénieur se réalisèrent de
point en point. M<sup>me</sup> Boldini, par scrupule ou par
malice, mit une hâte singulière à faire connaître
à M<sup>me</sup> Caroline le malheur survenu à son mari.

Bien que les deux belles-sœurs n'eussent que
des relations réservées, politiques, depuis les der-
niers événements de leur intérieur, la blonde veuve
ne se refusa pas d'enfoncer deux traits à la fois
dans le cœur, ou dans la vanité, de celle qu'elle n'ai-
mait que du bout des lèvres et par pure convenance.

« Ma pauvre Caroline, lui dit-elle avec une
feinte compassion, aussitôt la lettre de Geneviève
reçue ; vous avez failli devenir veuve... avant
d'avoir recouvré votre liberté d'une façon moins
tragique.

« Qu'y a-t-il donc ?

« Léon a reçu deux blessures au combat de
Buzenval.

« Qu'allait-il y faire ?... C'est très-beau l'hé-
roïsme ; mais, voyez, on y laisse ses os.

« Il paraît que Léon y laissera au moins une
jambe.

« Qui vous a appris ce malheur ?

— On a saisi avant-hier, à Chalon, une nouvelle petite feuille autographiée qui a pris pour titre : *Les Compagnons de la dynamite*. Cette feuille a été imprimée à Lyon.

— Nous croyons savoir que le gouvernement a décidé, à propos de l'affaire de Montceau-les-Mines, de faire poursuivre rigoureusement certains journaux révolutionnaires comme directement responsables des attentats commis dans Saône-et-Loire, à la suite de leurs excitations. Le parquet de Chalon et celui de Lyon ont reçu des instructions dans ce sens.

— Par ordre du parquet, la copie du numéro de l'*Etendard révolutionnaire* qui devait paraître à Lyon ce soir, a été saisie chez l'imprimeur.

— Procès des révolutionnaires de Montceau-les-Mines. — Ou télégraphie de Chalon que les interrogatoires sont terminés.

Le seul incident qui se soit produit est celui-ci : un des avocats des prévenus a signalé la présence dans la salle de deux témoins à charge.

Un aveu financier fait par la Paix :

« N'oublions pas que nous avons en ce moment une plus-value réelle d'un million par mois, tandis qu'on s'imaginait l'an passé avoir une plus-value d'un million par jour. »

Cette plus-value-là, mise en regard des évaluations budgétaires qui, le mois dernier, ont été dépassées de plus de deux millions de francs, en chiffres ronds, c'est tout simplement le déficit, comme le constate le *Moniteur*. Si nos députés avaient quelque sagesse, c'est de la situation financière de la République qu'ils se préoccuperaient d'abord à la rentrée, car il y a beau temps que la fantasmagorie des Magnia, des Allain-Targé et des Tirard s'est évanouie comme un feu d'artifice dont il ne reste plus que les baguettes éteintes.

Nous lisons dans le *Moniteur* :

« La ville de Dammartin avait dernièrement un conseil municipal composé de 9 républicains contre 7 conservateurs. La question de l'expulsion des Frères de l'école communale ayant été soulevée dans le conseil par l'un des républicains, ceux-ci considéraient la chose comme facile. Or, à un premier tour de scrutin sur la question, la majorité radicale a été fort étonnée de voir qu'un des siens faisait défaut : 8 contre 8, et sa surprise se changea bientôt en rage en se trouvant devenue minorité au second tour : 9 contre 7 seulement pour l'expulsion. Sur quoi, démissions des battus et élections nouvelles, dans lesquelles pas un des candidats radicaux n'a passé. 345 électeurs se sont ainsi prononcés pour le maintien des Frères sur 420, et l'école reste entre leurs mains. »

Dammartin possède donc maintenant, grâce à la monomanie laïcisante républi-

caine, un conseil municipal tout entier conservateur. C'est le cas de dire : Tout est bien qui finit bien.

A Paris, l'épidémie typhoïde sévit si cruellement que, dans toutes les salles d'hommes de certains hôpitaux, un rang supplémentaire de brancards a été installé au milieu de la pièce, entre les rangées de lits. Les brancards font même défaut, et un certain nombre de malades sont placés sur des matelas, sur le plancher même. Le médecin doit se placer à genoux pour les examiner.

« Un pareil état de choses ne peut se prolonger, dit la *Gazette hebdomadaire de médecine*. Des salles disposées pour quarante lits, déjà trop pressés, contiennent jusqu'à soixante malades, et cela en pleine épidémie typhoïdique, alors que la qualité du milieu respirable a une importance vitale. C'est pendant la nuit, toutes fenêtres closes, qu'on peut se rendre compte de l'inévitable infection de l'atmosphère des salles. Qui de nous consentirait à placer un des siens dans un pareil milieu ? »

Il y a plusieurs années, en Angleterre, un procès criminel attira l'attention publique. L'accusé était un gentleman riche, bien né, parfaitement honorable, qui avait assassiné en plein jour, devant un peuple de témoins, un saltimbanque dans l'exercice de ses fonctions.

Devant le jury, il se contenta, pour sa défense, de dire à peu près ce qui suit :

« J'avais une fille unique, ma seule passion en ce monde, ornée des charmes et des vertus de son âge. Elle me fut enlevée par des saltimbanques, et, malgré de longues et incessantes recherches, il me fut impossible de retrouver ses traces. Le jour du crime dont on m'accuse, je m'étais rapproché machinalement d'un faiseur de tours qui travaillait au milieu d'une foule assemblée. Une enfant de neuf ou dix ans faisait ses exercices sous sa direction.

« Je tressaillis : une émotion indicible s'empara de moi. Dans cette petite bohémienne, j'avais reconnu ma fille. Je m'avancerais vers elle, les bras étendus, les larmes aux yeux, ne pensant point au misérable qui me l'avait enlevée, quand j'entendis sortir de ses lèvres, jadis si pures, un affreux blasphème et une obscénité. A ce cri qui me révélait la dégradation de ma malheureuse fille, tout mon sang me monta au cerveau ; je me retournai vers le saltimbanque qui ricanaît derrière moi, et lui sautant à la gorge, avec une force décuplée par la rage, j'étranglai de mes deux mains le scélérat qui avait tué l'âme de ma fille. Voilà mon crime. Je ne sais si quelques-uns de vous me condamneront pour l'avoir commis ; mais ce que je sais, c'est que ceux-là, s'il en est, n'ont jamais eu d'enfants. »

Après cinq minutes de délibération, le jury rendit un verdict unanime de non culpabilité, et l'auditoire éclata en applaudissements.

Nous osons prédire que l'exemple de ce malheureux père sera, un jour ou l'autre, suivi dans notre pays. Oui, si la loi de l'école sans Dieu est appliquée suivant les désirs et les desseins, non des pusillanimes qui l'ont votée, mais des sectaires athées qui l'ont imaginée, à un jour prochain, la France, cette vieille mère de tant de générations chrétiennes, se lèvera furieuse et indignée ; elle sautera à la gorge des impies qui veulent lui ravir l'âme de ses enfants ; et ce jury éternel et souverain qu'on appelle la conscience humaine, applaudira, d'un bout du monde à l'autre, à ce grand acte de justice nationale.

## BULLETTIN FINANCIER.

Paris, 19 octobre.

La Bourse est ferme, principalement sur les rentes françaises : le 3 0/0 est à 81.45 et 81.37 ; l'amortissable cote 81.80 et 81.70 ; le 5 0/0 oscille de 116.65 à 116.55.

Les valeurs sont fermes. La Banque de France descend à 5,460. On ne cote que 615 sur la Banque d'Escompte, en recul de 20 fr.

Le Crédit Foncier fait 1,433.75. Dans sa dernière séance hebdomadaire, le conseil d'administration a autorisé pour 10 millions 200,000 fr. de nouveaux prêts.

Signalons un vil courant de demandes sur les obligations communales à lots 3 0/0 1880. Ainsi que nous l'avions prévu, elles se sont rapidement nivelées avec les Communales 1879. Avant peu, les unes et les autres arriveront aux environs du pair.

La Foncière de France et d'Algérie est bien tenue à 592.50.

La Banque Centrale de Crédit demeure très-active, nous signalons cette valeur à l'attention des capitalistes sérieux.

Le Comptoir d'Escompte va offrir au public des obligations d'un chemin de fer du Caucase ; environ 125 millions s'en iront de France dans le Caucase, si les capitalistes français y mettent de la bonne volonté. Nous sommes tranquilles à cet égard, l'argent est devenu liquide et ne nous paraît nullement disposé à aller courir des aventures aussi lointaines ; mais nous ne saurions trop nous élever contre cette tendance du Comptoir d'Escompte à prêter son autorité morale et son concours matériel à toutes les entreprises les plus diverses, pourvu qu'elles soient étrangères ; après l'Isthme de Corinthe, le Crédit Foncier Egyptien, maintenant c'est un chemin de fer russe ; il serait temps pour le Comptoir de revenir en France, ne fût-ce qu'en souvenir du beau titre de National qu'il a porté à sa fondation.

Le Crédit Provincial est ferme à 575 ; l'avenir de cette valeur est des plus brillants.

Le Suez reprend à 2,685, quelques offres le refoulent à 2,660.

Lyon, 1,635 ; Orléans, 1,285.

## Chronique militaire.

Le général Farre, étant ministre de la guerre, avait décidé que les officiers admis au Tableau d'avancement y seraient inscrits par rang d'ancienneté et seraient promus suivant cet ordre. Les commissions de classement n'avaient plus à examiner le mérite relatif des candidats, dont il leur suffisait d'apprécier la valeur générale. Ces règles ont cessé d'être observées sous le ministère du général Campenon et sous celui du général Billot.

Les Tableaux d'avancement livrés à la pu-

blicité présentent bien un classement basé sur l'ancienneté, mais dans beaucoup d'armées et de services il existe, à côté, une liste de promotions. Ce retour aux traditions des siècles d'un passé où l'on croit nécessaire d'entourer l'avancement d'un mystère, c'est im- et des récriminations justifiées.

La dernière promotion du corps de santé en a fourni, entre autres, un exemple éclatant. Le général Billot s'est ému de cet état de choses, et, à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain, les Tableaux d'avancement seront publiés et affichés, dans chaque commune, les qu'ils devront être suivis dans les nominations.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Le recensement des jeunes gens qui sont appelés, par leur âge, à faire partie de la classe de 1882 devra être terminé, au plus tard, le 31 décembre prochain.

Les tableaux de recensement, ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1883, devront être publiés et affichés, dans chaque commune, le dimanche 8 et 15 du même mois.

Les préfets viennent de recevoir une circulaire ministérielle les invitant à faire surveiller, avec beaucoup plus d'attention que cela n'a été pratiqué jusqu'ici, la complétude des communes.

Cette surveillance devra être exercée par les sous-préfets dans chaque arrondissement, et par un conseiller de préfecture délégué pour l'arrondissement chef-lieu.

Cette mesure est prise en raison des nombreuses plaintes que reçoit le ministre de l'intérieur depuis quelques mois.

LIGNE DE SAUMUR A NIORT PAR MONTREUIL-BELLAY (voie unique).

L'article que nous avons publié hier, extrait du *Courrier d'Angers*, était inopportun.

Ainsi que l'*Echo Saumurois* l'avait déjà annoncé, et contrairement aux renseignements donnés par le *Journal de Parthenay*, c'est bien à partir de lundi dernier, 16 octobre, que l'administration des chemins de fer de l'Etat a ouvert à l'exploitation le chemin de fer de Niort à Montreuil-Bellay.

Par le fait de cette exploitation, la nouvelle ligne prend le nom de SAUMUR-NIORT, et différentes modifications ont été apportées, avec le service d'hiver, dans la marche des trains.

Les départs de Saumur ont lieu, pour les voyageurs, à 5 h. 45 du matin (omnibus) ; 8 h. 25 (mixte) ; 10 h. 45 (mixte) ; 1 h. 05 soir (mixte) ; 5 h. 05 (mixte), et 7 h. 45 (mixte).

Trois de ces trains arrivent à Niort : le 1<sup>er</sup>, à 8 h. 55 du matin ; le 2<sup>o</sup>, à 10 h. 11 ; le 3<sup>o</sup> à 10 h. 50 du soir.

Tous les autres trains se dirigent sur Poitiers, Angers, Tours, les Sablons, Thouars, et

— Geneviève Carvès.

— Et comment en est-elle arrivée avant moi ?

— Cela, je l'ignore. La vérité est qu'elle me l'annonce.

— C'est singulier.

— Et qu'elle soigne le blessé.

— Elle soigne ?... Vous dites qu'elle soigne ?

— Parfaitement.

— Où cela ?

— A l'ambulance La Bastu.

— C'est trop fort !

— Oui ; c'est une étrange rencontre.

— Dont vous laissez l'honneur au hasard ?

— A défaut d'autre explication.

— Mais vous vous en procurerez une, j'imagine ?

— Oh ! cela m'est assez indifférent ; pourvu que mon frère soit bien soigné...

— Vous sautez net sur les convenances.

— Où prenez-vous qu'elles soient méconnues ?

— Mais M<sup>me</sup> Carvès est la femme « divorcée » de M. Léon Bourgeat !

— Tandis que vous, Caroline, vous êtes la femme « en instance de divorce » de ce même Léon Bourgeat.

— Qu'entre une femme, dont il a voulu se séparer absolument, et une autre femme, qui veut à tout prix se séparer de lui, l'infortuné Léon sera bien heureux d'avoir recours aux bons soins de sa sœur.

Ce sont là les petits côtés plaisants du divorce.

— Vous avez bien eu, parfois, quelque tentation d'en user, du divorce, il me semble.

— Moi !... on m'a fourré dans la légalité jusqu'au cou. C'est miracle que j'aie pu échapper à l'Eglise !

— Donc, vous allez lui offrir vos bons offices ?

— J'y cours.

— Ce qui vous permettra d'apprendre le privilège surprenant dont M<sup>me</sup> Carvès s'est trouvée favorisée.

— Je ne suis pas très-curieuse. Si on me le raconte, pourtant, je vous le rapporterai.

— Oh ! moi, je suis fort désireuse, au contraire, de savoir de quel droit et de quel air la femme répudiée, remplit les fonctions de dame de Bon-Secours.

— A merveille, j'en jurerais. Elle est née pour jouer les rôles attendris.

— Eh bien ! qui m'empêche d'aller l'étudier de visu ?

— Vous raillez.

— Point. Tant que le tribunal de Genève ne s'est pas prononcé, il me semble, ma chère Lucy, que je suis la femme de Léon... jusqu'à nouvel ordre.

— Tiens !... tiens !... tiens !... cela serait un amusant spectacle. Oui ou non, me l'offrez-vous ?

— Il ne faudrait pas me défer de cette folie.

— Je ne vous défie ni de vous encourager. Vous avez été assez résolue pour décréter votre changement de vie sans mes conseils, que je sache ?...

Vous déciderez donc du plus ou moins d'opportunité de cette visite sans que j'y sois absolument pour rien.

Ceci dit, Lucy s'éclipsa, sans laisser à Caroline le temps de discuter davantage, satisfaite de lui avoir été désagréable et convaincue qu'un bon accès de colère couronnerait sa petite manœuvre.

Quant à supposer que cette femme sottise et violente tournerait publiquement sa fureur contre Léon, elle ne s'y arrêta même pas.

Même quand on plaide en divorce, on ne fait pas de scène à un mari gravement blessé, menacé de mort peut-être.

C'était peut-être faire trop d'honneur à la logique de M<sup>me</sup> Caroline.

M<sup>me</sup> Boldini arriva d'un air dramatique à l'ambulance La Bastu. Enveloppée des crêpes d'un veuvage dont elle ne comprenait pas la dignité, dont elle ne sentait pas la douleur, elle se complaisait dans ce costume noir favorable à sa beauté blonde.

Bien qu'elle n'eût point paru sur un théâtre, elle avait de trop près côtoyé l'existence théâtrale,

pour n'en pas posséder à fond les attitudes de convention, les gestes et les intonations vibrantes.

Mieux qu'aucune femme, elle produisait un effet imposant ou séduisant dans un salon, sans avoir savamment étudié s'y joindre à sa beauté, à son intelligence naturelles.

Son entrée fut donc superbe. Un cri retentit, des bras jetés en avant et ramenés sur la poitrine par une sorte de pitié tendre, et un mot murmuré d'une voix mélodieuse :

— O mon frère !... mon pauvre frère !...

D'émotion véritable, pas l'ombre, mais une mise en scène qui toucha Léon ; trop affaibli ou trop aveuglé pour voir juste.

— Ah ! je me reproche de ne l'avoir pas appelé tout de suite ! fit-il en l'embrassant.

Les deux autres blessés — car à l'officier de la garde nationale on avait adjoint le matin même un sergent-major d'infanterie — qui occupaient le salon, se soulevèrent sur leur oreiller pour assister à cette réunion touchante.

Geneviève la considérait d'un œil miséricordieux, son cœur chrétien ne pouvant oublier absolument la conduite de la jeune femme au lit de mort de son mari.

Jeannine n'avait jamais vu une dame si belle, si belle, en voile de deuil.

Il fallut expliquer à Lucy tout ce qui s'était passé, et, pour ne pas trop fatiguer le malade, ce fut

... leur bifurcation à Montreuil, Loudun et Arçay.  
Les arrivées à Saumur ont lieu : 7 h. 48 du matin (mixte); 9 h. 56 (mixte); 11 h. 35 (omnibus); 4 h. 36 du soir (mixte); 6 h. 46 (mixte); 11 h. 21 (omnibus).  
Trois de ces trains partent de Niort, le 1<sup>er</sup> à 5 h. 29 du matin, le 2<sup>e</sup> à 11 h. 40, et le 3<sup>e</sup> à 5 h. 40 du soir.

On nous prie d'annoncer que le pèlerinage au tombeau de saint Martin, à Tours, que Saumur accomplit chaque année, s'organise en ce moment pour le 16 novembre. Les personnes qui auraient l'intention d'en faire partie, peuvent s'adresser à MM. les ecclésiastiques de la ville.

Les décrets du 29 mars n'avaient pas encore été appliqués à Millau. On assure, dit l'Echo du Tarn, que le nouveau préfet de l'Aveyron, M. Demangeat, l'ancien sous-préfet de Saumur, est en instance auprès du ministre afin d'obtenir l'autorisation de faire exécuter à bref délai ces décrets contre les congrégations d'hommes non autorisées. On commencerait par les Prémontrés de Conques et les Trappistes de Bonne-Combe.

La première Société de secours mutuels data de 1820. La première École mutuelle a été fondée à Nantes en 1816; et le premier fondateur de cette grande et solide institution, inscrit au livre d'or de cette École, est le roi Louis XVIII. Ce qui prouve, dit l'Union bretonne, que l'on n'a pas attendu l'époque actuelle pour fonder des choses utiles à tous. Ce sont les hommes qui ont manqué pour les vulgariser.

Les équipages réunis du marquis de Castellane et du baron Hainguerlot ont attaqué, mardi, à neuf heures du matin, un brocard aux champs de Fougères, environnant les landes de la Ronde, dans les bois de Rochecelle, où se trouvait le rendez-vous.

Quarante chiens étaient découplés. Après différents incidents, le chevreuil fut haché dans l'étang du Bellay.

Pour un début de saison, l'équipage a eu la meilleure tenue; il est vrai qu'il avait à sa tête trois célébrités, deux griffons écossais au marquis de Castellane, Toper et Rambois, et Wil-Boy, au baron Hainguerlot.

Plusieurs chutes: le comte de Cahouet, montant *Sérino*, a fait une culbute dans un fossé couvert que son cheval n'avait pu voir; le lieutenant Moreau de Bellaing tomba sur un talus après avoir sauté le fossé; le marquis de Sesmaisons fit deux chutes: la première sur une barrière fixe trop haute, la seconde dans une rivière trop large qu'il dut passer à la nage. Ces trois cavaliers n'en arrivèrent pas moins des premiers à l'hallali avec la marquise de Castellane et le marquis, montant *Freycinet*, magnifique cheval gris qu'on dirait sorti d'un tableau de Van der Meulan.

Assistaient à la chasse le comte Erasme de Contades-Gizeux, récemment sorti de

Geneviève qui se chargea du récit.

Lucy lui reprocha très-gracieusement d'avoir voulu garder pour elle toute la tâche; la félicita de ses aptitudes de sœur de charité, et finit par demander à Léon s'il ne lui plairait pas d'être soigné dans sa propre maison.

Une inquiétude vague se lut dans les yeux de l'ingénieur.

Plus tard, répondit-il doucement.

Dès que tu le voudras, dispose de ta Lucy, répondit l'excellente sœur; et, bien que je ne me dissimule pas la difficulté qu'il te doive y avoir à succéder à une garde-malade aussi accomplie que Geneviève, j'essaierai et j'espère avoir assez de bon vouloir, de zèle, pour la suppléer auprès de toi.

Merci, ma bonne Lucy... plus tard, dit encore le blessé, sur le ton de la fatigue.

Geneviève expliqua qu'elle était à l'ambulance, non pas comme infirmière, mais en visiteuse, et qu'à ce titre les services qu'elle pouvait rendre à Léon ne méritaient pas même une mention.

— Vous vous trompez, interrompit vivement celui-ci: vous m'apportez le repos d'esprit, un délassement physique indicible, une sensation de calme général dont je n'apprécie même entièrement la douceur que lorsque votre départ m'en prive. Jusque-là, j'en jouis d'instinct, sans raisonner.

(A suivre.) CLAUDE DE CHANDREUX.

Saumur; les deux filles du baron Hainguerlot, le baron E. Hainguerlot, toujours si correct dans sa tenue anglaise; M. Arthur Hainguerlot et plusieurs officiers de l'École de Saumur et de la garnison de Tours.

Le bouton de l'équipage est rouge, avec la devise: *Hot spurs* (Chauds éperons), et les initiales entrelacées: C et S, du marquis de Castellane et du marquis de Sesmaisons.

#### LA MUSIQUE DU 435<sup>e</sup>.

On écrit de Beaupreau à l'Étoile:

« Lundi dernier, le 4<sup>e</sup> bataillon, l'état-major et les musiciens du 435<sup>e</sup> de ligne venant de Cholet et se rendant à Angers, arrivaient à Beaupreau pour y faire étape. Malgré le mauvais temps et une pluie continuelle, il nous était difficile, à nous, habitants de Beaupreau, toujours avides de la belle harmonie, de laisser passer sans entendre la musique d'un régiment classée au nombre des premières musiques militaires. Une délégation du Conseil municipal se rendit donc auprès de M. le colonel du 435<sup>e</sup>, pour le prier de vouloir bien autoriser les artistes de son régiment à nous donner un specimen de sa brillante fanfare.

« M. le colonel fit l'accueil le plus bienveillant à la demande qui lui était faite et répondit avec la plus exquise courtoisie: « Votre désir, Messieurs, répond à mon intention; des ordres seront donnés à M. le chef de musique. »

« A quatre heures, grâce à une légère éclaircie, le concert eut lieu sur la place des Messageries, au milieu de toute la population et d'une affluence considérable d'habitants des bourgs voisins accourus pour jouir de ce rare privilège.

« Pendant deux heures, nous avons eu le plaisir d'entendre la belle harmonie du 435<sup>e</sup>.

« Cinq morceaux de choix et du meilleur goût ont été exécutés aux applaudissements de la foule. Qu'il me soit permis de mentionner *l'Intrepide*, belle valse pleine d'harmonie et d'entrain, de la composition d'un artiste, enfant de la ville d'Angers et aujourd'hui habitant de Beaupreau, M. Paul Fabre, percepteur.

« Après le concert, M. le comte de Civrac a fait servir des rafraîchissements aux musiciens.

« Nos remerciements les plus sincères à M. le colonel du 435<sup>e</sup> et à son excellent chef de musique. Les soldats, comme nos hôtes des 14, 15 et 16 octobre courant, seront toujours bienvenus et reçus avec la plus franche cordialité dans notre petite ville de Beaupreau.

UN AUDITEUR.

#### TOURS.

*Un suicide.* — Les époux Lambert, débiteurs, rue Colbert, 112, ont eu le malheur de perdre, il y a une dizaine de jours, une petite fille qu'ils chérissaient.

Mardi, vers onze heures, lisons-nous dans le *Journal d'Indre-et-Loire*, la femme Lambert s'était rendue chez un entrepreneur de monuments funèbres pour commander une croix destinée à être posée sur la tombe de sa fille. Elle alla ensuite prier sur cette tombe. Son absence dura deux ou trois heures.

Lorsqu'elle revint à son domicile, elle fut très-surprise de voir le magasin fermé.

Étant montée à sa chambre à coucher, elle ouvrit la porte, et aussitôt une forte odeur de charbon s'échappa de l'appartement.

Bien qu'elle put à peine respirer, dans cette atmosphère chargée de vapeurs mortelles, elle entra.

Une assez grande quantité de charbon, placé dans un réchaud, brûlait au milieu de la chambre.

Sur le lit était étendu le sieur Lambert. Il paraissait dormir. Mais la pauvre femme reconnut bientôt qu'il était mort.

On présume que c'est la douleur d'avoir perdu sa fille qui aura porté ce malheureux à se suicider.

#### CHATELLERAULT.

On écrit de Châtellerault, au *Courrier de la Vienne*, que la rentrée des classes des écoles congréganistes s'est faite dans cette ville dans les meilleures conditions. Le nombre des élèves a considérablement augmenté dans les classes des Frères et des Religieuses, et par là même a diminué dans les écoles laïques. On estime à plus de cent les

perles qu'ont faites ces dernières en ville et dans le faubourg Châteauneuf. Ce n'est pourtant pas la pression qui a manqué pour entraîner les parents à mettre leurs enfants dans les classes laïques: les promesses et les menaces ont été employées en même temps, mais rien n'y a fait: une véritable réaction s'est opérée dans les esprits.

Un grand nombre de ces braves ouvriers ont été indignés de ces menées despotiques, et, par esprit d'indépendance, ont voulu protester contre cette tyrannie, et quoiqu'il leur en coûtât, ont voulu mettre leurs enfants chez les Frères ou chez les Sœurs. D'autres, et c'est le plus grand nombre, qui ont conservé l'esprit de foi, malgré la guerre faite à la Religion et à l'Église, ont retiré leurs enfants des écoles où l'on ne fait plus la prière, où l'on déchire et brûle les catéchismes, où l'on ne voit plus l'image du Christ qui préside à leur foyer. Le jour de la messe du Saint-Esprit, l'église Saint-Jacques a eu peine à contenir la foule des enfants des Frères et des Sœurs qui débordaient sur le parvis. On nous assure même que les Frères de Saint-Gabriel ont refusé plusieurs élèves, faute de local et de maîtres. Le comité qui s'est formé à Châtellerault, pour favoriser la liberté des écoles, s'occupe d'obvier à cet inconvénient, afin que tous ceux qui se présentent puissent être admis.

Un argument à l'appui de l'opinion émise par le R. P. de La Croix, relativement à la découverte des ruines gallo-romaines de Sanxay.

On sait que le savant Père Jésuite soutient que le monument principal a dû être un temple, tandis que ses contradicteurs ne veulent y voir que les ruines d'un château d'eau.

Or, quelle est l'étymologie du nom de Sanxay? nous écrit un de nos abonnés de Vendôme.

Il est avéré que *Sancorre* vient de *Sacrum Cæsaris*. Or, Sanxay paraît être le même nom que Sancerre (étant donné que *cerre* est remplacé par *xy*, dans le Poitou comme dans l'Anjou, où César a fait *Ce* (*Ponts de Ce*). Par conséquent, Sanxay voudrait dire *Sacrum Cæsaris*, ce qui indiquerait un temple dédié à l'Empereur (lequel?), comme il y en a eu tant d'autres, à partir d'Auguste, dans ces provinces.

On lit dans le *Charentais*:

« On vient de trouver près de Saintes, dans la commune de Thenac, sur un monticule nommé le Peu-Richard, un camp gaulois de la plus haute antiquité et le seul de ce genre qui soit encore connu. Nous lisons, en effet, dans le bulletin d'octobre de la *Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*:

« Le camp gaulois dont nous avons déjà parlé et que fouille en ce moment M. le baron Eschassériaux, au Peu-Richard, commune de Thenac, est un *dunum* d'un intérêt considérable. C'est le seul de ce genre qui, jusqu'à présent, ait été découvert: triple et quadruple enceinte, larges et profonds fossés, des débris de poterie, os de rennes, d'aurochs, etc., silex taillés, haches, etc., etc.; pas le plus petit morceau de fer, la moindre médaille, ce qui indique une antiquité des plus reculées.

« Evidemment l'usage du fer était inconnu à la peuplade gauloise qui campait au Peu-Richard. Trois entrées ont été constatées à ce *dunum*, qui occupait une position d'où l'on dominait la contrée. Notre collègue, le P. de La Croix, est en ce moment au Peu-Richard, où il lève les plans de cette fouille remarquable. Il y a là, dans un petit rayon, tout un ensemble de constructions qui donnera lieu à des études curieuses. »

#### Faits divers.

On lit dans le *Journal du Centre*:

« Léon S..., compositeur typographe, demeurant à Châteauroux, avait épousé une jeune ouvrière qu'il aimait depuis plusieurs années, et tout faisait prévoir une heureuse union. Mais, à peine marié, Léon S... se débaucha: au bout de dix mois il abandonna sa femme dont il venait d'avoir un enfant et s'en alla à Paris.

« Bientôt le remords le prit et il écrivit à sa femme qu'il allait mettre fin à ses jours (qu'on trouverait son corps à la Morgue.

« Le malheureux a tenu parole; son frère, parti en toute hâte, a reconnu le cadavre qu'on avait retiré de la Seine. »

Dimanche, M. Voisin, contrôleur des contributions directes à Quimper, était allé chasser au Stangala avec quelques amis. Après une longue course, il s'était assis au bord d'un fossé afin de se reposer quelques instants, lorsque le chien de son fusil s'abattit, on ne sait par quel hasard, et, comme le canon était en ce moment dirigé vers sa figure, le coup partit et il eut la cervelle emportée; la mort avait été instantanée. Ce jeune homme, qui n'avait pas plus de vingt-deux ou vingt-trois ans, avait été nommé au contrôle il y a huit jours à peine.

Deux canotiers romains, Barucci et Ferrari, dont les journaux ont parlé, étaient attendus mercredi, à quatre heures, au quai de la Râpée (Bercy).

Partis de Rome, le 20 juillet, sur leurs périssoires, les deux hardis navigateurs ont remonté le Rhône, la Saône et ont rejoint la Seine par le canal de Bourgogne. Leur voyage a donc duré près de trois mois.

#### Théâtre de Saumur.

Direction de MM. GASPARD PELLIN et PAUL SERIN

LUNDI 23 octobre 1882.

### LE POSTILLON

DE LONJUMEAU

Opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. de Leuven et Brunswick, musique d'ADAM.

Distribution:

Chapelou, } MM. Pellin.  
Saint-Phar, }  
Biju, }  
Alcindor, } Isaac.  
Le marquis de Corcy, } Labranche.  
Bourdon, } Godivier.  
Un exempt, } Richard.  
Madeleine, } M<sup>me</sup> Danglade.  
M<sup>me</sup> de Latour, }  
Rose, } M<sup>lle</sup> Monard.  
Comédiens, dames, paysans, paysannes, domestiques et soldats.

#### LE RÊVE D'UN NOIR

Ballet féerique en 1 acte, par M. Rougier.

Distribution:

Nacobo, nègre, } M. Rougier.  
Rosée-du-Matin, } M<sup>lle</sup> Elisa Reuters.  
Boule-de-Neige, } Laura Reuters.  
Zanita, } Hélène Reuters.  
Nymphes: M<sup>lles</sup> Beau, Strocchio, Tilhet,  
Fournier, Anna et Adrienne Bercé.

Ordre: 1<sup>o</sup> Le Postillon de Lonjumeau; — 2<sup>o</sup> Le Rêve d'un noir.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 heures.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

#### BOURSE DE PARIS

DU 19 OCTOBRE 1882.

Rente 3 0/0.	81 35
Rente 3 6/0 amortissable.	81 70
Rente 4 1/2.	110 50
Rente 5 0/0.	116 65

#### BANQUE CENTRALE DE CRÉDIT

60, rue d'Orléans.

M. DUVERGER, appelé à Angers comme directeur régional, est remplacé à Saumur par M. PINEAU, ancien percepteur.

**LA GAZETTE D'ANJOU**, journal artistique, littéraire, illustré (2<sup>e</sup> année), a repris sa publication à l'ouverture de la saison théâtrale.

Cette année, la *Gazette d'Anjou* publiera les photographies des principaux artistes de la troupe.

Prix du numéro sans photographie, 15 centimes; avec photographie, 25 centimes.

#### Eaux-Bonnes

Eau minérale naturelle contre: Rhumes, Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt toutes Pharmacies. Vente annuelle: Un million de bouteilles.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M<sup>r</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, et de M<sup>r</sup> GODFREY, notaire à Mézeray (Sarthe).

## VENTE

Par licitation  
Et aux enchères publiques,  
**D'IMMEUBLES**

Situés commune de Saint-Jean-de-la-Motte (Sarthe).

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche douze novembre mil huit cent quatre-vingt-deux, à deux heures de l'après-midi, en la mairie de Ligron, par le ministère de M<sup>r</sup> GODFREY, notaire à Mézeray, commis à cet effet.

On fait savoir :

Qu'à la requête de : 1<sup>o</sup> M. Pierre Lépine, propriétaire, demeurant à Saumur ; 2<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Anne Bellœuvre, épouse dûment assistée et autorisée de M. Jacques Laurent, propriétaire à Ligron ; 3<sup>o</sup> M. Joseph Bellœuvre, propriétaire à Ligron ; 4<sup>o</sup> M. Henri Bourgoïn, fabricant de corsets, demeurant à Paris, rue Turbigo ; 5<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Henriette Lépine, sans profession, demeurant à Saumur, rue de la Grise ; 6<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Honorine Lépine, sans profession, demeurant à Ligron ; 7<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Lucie Lépine, sans profession, demeurant à Ligron.

Ayant pour avoué constitué M<sup>r</sup> Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n<sup>o</sup> 12 ;

Et en vertu d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-six août mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré ;

Et en présence ou eux dûment appelés de : 1<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Marie Lépine, religieuse à Baugé ; 2<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Alexandrine Chauveau, veuve de M. Charles Lépine, demeurant à Ligron.

Ayant pour avoué constitué M<sup>r</sup> Coquebert de Neuville ;

Il sera, le dimanche douze novembre mil huit cent quatre-vingt-deux, heure de midi, en la mairie de Ligron, et par le ministère de M<sup>r</sup> Godfrey, notaire à Mézeray, commis à cet effet, procédé à la vente, aux enchères publiques, des immeubles ci-après désignés.

### DÉSIGNATION.

#### PREMIER LOT.

Un pré, situé commune de Saint-Jean-de-la-Motte (canton de Pont-Valain), nommé le Pré-de-l'Épine, compris au plan cadastral, section E, numéros 247 et 248, contenant environ soixante-douze ares quatre-vingts centiares, joignant au nord M. Laurent, du Brumâle, au levant M<sup>rs</sup> Boujeant, de Noyen, au midi héritiers Crochard, de Thorel, au couchant le chemin de la Tremblaye au Brumâle.

Mise à prix, deux mille quatre cents francs, ci. . . . . 2.400

#### DEUXIÈME LOT.

Une pièce de terre labourable, située même commune, contenant environ un hectare dix-sept ares, compris au cadastre, section E, numéro 341, joignant au nord M. Richard, de Ligron, au levant M. Laurent, co-licitant, au midi le chemin d'Oté à Saint-Jean-de-la-Motte, par la Croix-de-Vié, au couchant M. Lépine, de Clermont.

Mise à prix, mille francs, ci. . . . . 1.000

S'adresser, pour les renseignements :

- 1<sup>o</sup> A M<sup>r</sup> GODFREY, notaire à Mézeray ;
- 2<sup>o</sup> A M<sup>r</sup> BEAUREPAIRE, avoué poursuivant ;
- 3<sup>o</sup> A M<sup>r</sup> COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué co-licitant.

Dressé par l'avoué soussigné.  
Saumur, le dix-sept octobre mil huit cent quatre-vingt-deux.  
(588) BEAUREPAIRE.

### A VENDRE

**Un JARDIN bien affruié**  
Situé rue de la Gueule-du-Loup,  
Avec pavillon comprenant chambre à feu, grenier ; cave en roc ; pompe.  
S'adresser à M. ALLORY, rue du Puits-Neuf, Saumur. (511)

ON DESIRE trouver un homme pour cultiver à moitié un vaste jardin.  
S'adresser au bureau du journal.

Étude de M<sup>r</sup> BRAC, notaire à Saumur.

### A VENDRE

Au Petit-Puy, commune de Saumur,  
**MAISON D'AGRÈMENT**  
Avec jardins superposés,  
Cave dans le roc.

Belle vue sur la Vallée.  
Cette maison dépend de la succession Trubert.  
S'adresser à M<sup>r</sup> BRAC, notaire, place de la Bilange. (313)

Études de M<sup>r</sup> HILAIRE, notaire à Longué, successeur de M<sup>r</sup> GUÉRIN, et de M<sup>r</sup> CORDELET, avoué au Mans, rue des Quatre-Tous, 48.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Aux enchères publiques,

Le dimanche 12 novembre 1882, à une heure du soir,

En l'étude dudit M<sup>r</sup> HILAIRE,

### UNE FERME

Nommée FERTREUX

Comprenant des bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, issues, terres labourables, prés, pâtures, bois taillis et sapinières ; le tout situé en la commune de Jumelles, d'une contenance de soixante-six hectares trente-huit ares treize centiares.

Sur la mise à prix de 90,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements, auxdits M<sup>rs</sup> HILAIRE et CORDELET. (571)

### A LOUER

DE SUITE,

### UNE JOLIE

### MAISON DE CAMPAGNE

Sur les bords de la Loire.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>r</sup> GAUTIER, notaire à Saumur. (507)

### A LOUER

PRÉSENTMENT

### MAISON

Fraichement restaurée,

Rue de la Grise, n<sup>o</sup> 3.

S'adresser à M. COUTARD père, place Dupetit-Thouars, n<sup>o</sup> 2.

### A VENDRE

OU A ARRENTER

### UNE MAISON

Avec Jardins,

Située à Saumur, rue Notre-Dame, n<sup>o</sup> 55.

S'adresser à M. BARILLET, même rue.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

### UNE MAISON

Située rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 12.

S'adresser à M. GIBARD, libraire.

### A LOUER

PRÉSENTMENT,

### MAISON BOURGEOISE

Avec caves, servitudes et jardin bien affruié,

Ancienne route de Tours, à 10 minutes de la gare d'Orléans.

S'adresser à M. DUPONT, 32, rue Dacier. (565)

### TRÈS-BELLES

### POMMES DE TERRE

A VENDRE

Espèces longue et chardon.

S'adresser au bureau du journal.

### TRÈS-BON MAGASIN

A CÉDER

S'adresser au bureau du journal.

# A LA PAIX

## MAISON DE CONFIANCE

### SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans, 6 — A SAUMUR — 6, Rue d'Orléans, 6.

MERCERIE — PASSEMENTERIE — RUBANNERIE — LINGERIE

BONNETERIE — GANTERIE — ARTICLES DE PARIS

#### Ganterie de Peau

Gants du Tyrol, 3 boutons, pour dames, qualité extra	1.45
Gants Turin, 2 boutons, pour dames, qualité supérieure, broderie Derby	2.45
Gants Turin, 3 boutons, pour dames, qualité supérieure, broderie Derby	2.90
Gants Turin, 2 boutons, pour hommes, qualité supérieure, broderie Derby	2.90
Suède, chevreau, noirs et couleurs, 2 boutons, pour hommes	2.90
Gants rouges et noirs, pour conduire	3.90

#### Gants pour uniformes

Gants castor blancs (sous-officier), 1 bouton (qualité garantie)	1.95
Gants castor blancs fins, 2 boutons (qualité garantie)	2.95
Gants peau de chien blancs, 2 boutons (qualité garantie)	3.45
Gants castor couleur ordonnance (qualité garantie), 1 bouton	2.25
Gants castor couleur ordonnance (qualité garantie), 2 boutons	2.75
Gants peau de chien forte, couleur ordonnance (qualité garantie), 1 bouton	3.90

### SPÉCIALITÉ DE PARFUMERIE FINE

Produits divers des parfumeries de premier ordre (marques garanties) vendus à prix réduits.

Eau de Lubin, petit modèle	1.95	Eau dentifrice de Botot, le flacon de 3 fr.	2.50
Eau de Lubin, grand modèle	5.75	Eau dentifrice de Botot, le flacon de 5 fr.	3.75
Eau de Lubin, grande bouteille	11.50	Eau dentifrice du docteur Pierre, le flacon de 5 fr.	2.35
Eau de toilette, de Piver, le flacon de 3 fr.	1.75	Eau dentifrice du docteur Pierre, le flacon de 3 fr.	3.75
Eau de toilette, de Chalmin, le flacon de 3 fr.	1.75	Eau de Suez (Al vert), le flacon de 4 fr.	3.90
Eau de toilette d'Houbigant-Chardin, le flacon de 3 fr.	1.90	Opiat dentifrice de Thorel, le pot, 60 c. et	3.90
Eau de toilette d'Houbigant-Chardin, le flacon de 6 fr.	3.90	Poudre carbonique au quinquina, boîte métal.	1.90
Eau de toilette de Thorel (à la Mouseline), le flacon de 6 fr.	3.90	Pâte dentifrice à la Glycérine, de Gellé frères (boîte porcelaine)	1.35
Vinaigre de Jean-Vincent Bully, le flacon de 1 fr. 50.	1.15	Produit hygiénique, pour la santé, pour la toilette, alcool de menthe de Ricqlès, le flacon de 2 fr. 50.	1.90
Cosmydor, eau de toilette sans acide, le flacon de 1 fr. 50.	1.05	Savons au suc de laitue (article exclusif) les 3 pains	1.90
Lait d'Iris, de L.-T. Piver, le flacon de 2 fr.	1.25	Savons monstres à la Guimauve, la boîte de 6 pains	2.90
Oponax, de Piesse et Lubin, le flacon de 4 fr.	2.60	Savons Brun à la Guimauve, la boîte de 3 pains	1.30
Champaka, royal parfum, pour mouchoirs, gants et dentelles	3.50	Savons au 25 Parfums, la boîte de 3 pains	1.90
Eau des Fées de Sarah Félix, le flacon de 6 fr.	3.90	Savons des Princes Brésiliens, la boîte de 3 pains	3.00
Veloutine poudre de riz, de Ch. Fay, la boîte de 4 fr.	2.75	Savons fins, odeurs assorties, la boîte de 3 pains, 1.20, 1.50, 1.75	2.95
Glycérine parfumée, de Charles Fay, le flacon de 2 fr. 50.	1.50	Savons transparents à la Glycérine, la boîte de 3 pains, 1.20, 1.50	1.50
Eau de toilette J. et E. Atkinson, parfums assortis	3.75	Savons Royal de Thridace, la boîte de 6 fr.	3.90
Eau de Cologne Jean-Marie, le flacon de 2 fr. 50.	1.35	Savons Windsor Soap, la douzaine, 1 fr. et	1.60
Eau écarlate de Burdel pour détacher instantanément, le flacon de 1 fr. 50.	1.15		

### GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES

Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussettes en tous genres

CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES

Bretelles, Jarretières, Boutons de manchettes et Parures en nacre

### GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de chemises confectionnées et sur mesure.

#### CHANGEMENT DE DOMICILE

M. BOUEPIL, doreur, place du Marché-Noir, 3, à l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de transférer ses magasins et ateliers rue Saint-Jean, 44.

GLACES NUES AU TARIF DE S<sup>r</sup>-GODAIN.  
Assortiment de Chromos.



PHARMACIE CHEDEVERGNE  
Saumur

MIXTURE FERRON  
Contre le Croup.

### PORTRAITS d'après PHOTOGRAPHIE

GRANDEUR NATURELLE,  
Ressemblance et inaltérabilité garanties.

50 fr. avec le passe-partout.

Visiter les portraits rue Courcouronne, n<sup>o</sup> 1.

En vente chez tous les libraires :  
**LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE**

ET

**DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE**

DE LA VILLE DE SAUMUR (1893 à 1890)

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

**LES CHRONIQUES SAUMUROISES**

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

**ÉTUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU**

ET LES

**ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR**

Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

Saumur, imprimerie de P. GODDET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.